

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 89

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 Mai 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIA BARTHELEMY

OBJET

Projet de Rénovation Urbaine "ZUS Centre Nord" : 2ème répartition des crédits pour 2016.

**Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
139 19**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération n°142 du 7 mai 2010, la Commission Permanente a approuvé la convention ANRU relative au Projet de Rénovation Urbaine (PRU) «ZUS Centre Nord» à Marseille, représentant une subvention départementale globale de 5.881.411 €, ayant nécessité la création de deux AP de 2.662.632 € pour les opérations d'habitat et 2.276.217 € pour les aménagements et équipements prévus (942.562 € ayant été financés antérieurement par le Département).

Par ailleurs, par délibération n° 117 du 10 avril 2014, la Commission Permanente a approuvé un avenant local n°1 à la convention susvisée qui a ramené la participation financière globale du Département à 5.752.284 €.

Enfin, par délibération n°17 du 26 juin 2015, la Commission Permanente a approuvé :

- l'avenant national n°2 de clôture à la convention pluriannuelle de mise en œuvre du PRU « Centre Nord » représentant une participation départementale globale de 5.867.901 €, soit une majoration de 115.617 €,

- l'avenant n°3 à la convention pluriannuelle de financement à passer entre le Département des Bouches-du-Rhône et le GIP Marseille Rénovation Urbaine pour le PRU « Centre Nord » fixant la contribution départementale (déduction faite des 4 opérations précédemment subventionnées au titre de l'OPAH République à hauteur de 973.076 €) à la somme globale de 4.894.824 €, répartie sur les 2 AP de 2.606.107 € pour les opérations d'habitat et 2.288.717 € pour les aménagements et équipements.

Une autorisation de programme (AP n° 2010-10239O) d'un montant de 2 288 717 € a été inscrite au budget départemental pour financer les opérations relatives au programme ANRU « ZUS Centre Nord » relevant de la délégation Politique de la Ville.

ENONCE DE LA DEMANDE

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation, suivant le tableau ci-annexé, les deux demandes de subvention d'équipement formulées par Marseille Rénovation Urbaine, à concurrence d'un montant global de 364.890 €, réparti comme suit :

- 52.140 € pour la requalification de la place Fare/Petites Maries, sur une dépense subventionnable plafonnée à 1.042.800 € HT,

- 312.750 € pour l'aménagement de la place du Refuge- 2^{ème} phase, sur une dépense subventionnable plafonnée à 622.890 € HT.

1^{er}) Le projet de requalification de l'espace public Fare Petites Maries à l'intersection de la rue des Petites Maries, de la Fare, Longue des Capucins et de Pressensé, vise à requalifier un espace public d'environ 2 370 m² se composant:

- de voies (tronçon nord de la rue Longue des Capucins et de la Fare, tronçon est de la rue de Pressensé),
- d'un espace public «de fait» issu des bombardements de 1944 (à l'intersection de la rue de la Fare, rue Longue des Capucins et de la rue des Petites Maries)
- du parvis de la Maison de la Solidarité,
- de l'escalier menant au plateau Velten.

a- le réaménagement des espaces publics :

Le réaménagement de ces espaces devra répondre aux objectifs et contraintes suivantes:

- création d'un nouvel espace structurant au cœur du quartier,
- mise en œuvre d'un espace lisible et de qualité dans le prolongement des aménagements du parvis de la Maison de la Solidarité, devant permettre d'intégrer un accès PMR à cet équipement,
- amélioration des déplacements à l'intérieur du quartier et plus particulièrement aux équipements de proximité (plateau Velten).

Un diagnostic préalable archéologique est prévu sur ces sites (sondages et investigations archéologiques diverses afin de déterminer s'il est nécessaire de réaliser des fouilles préalablement au démarrage des travaux).

Ce secteur, à la topographie contraignante est en outre très encombré par la forte présence de véhicules en stationnement illicite, favorisée, de surcroit, par la sur largeur des voies dans ce secteur.

Par ailleurs, la configuration actuelle du parvis ne permet pas de répondre aux exigences d'accessibilité des équipements publics aux personnes à mobilité réduite dans un contexte réglementaire plus strict.

Il est à noter qu'une partie des aménagements projetés devra être validée par l'Architecte des Bâtiments de France.

Le programme de travaux, sous maîtrise d'ouvrage de la Société locale d'équipement et d'aménagement de l'aire marseillaise (Soleam) dans le cadre de la concession de renouvellement urbain « Grand Centre ville » comprend:

- les travaux préparatoires : des terrassements et ouvrages visant à remodeler le profil de l'espace public, le déplacement de 2 sous répartiteurs et chambres de France Télécom,
- la réalisation des ouvrages de maçonnerie: murets, rampes....,
- la réalisation des revêtements définitifs,
- la plantation d'arbres,
- la pose des équipements d'éclairage public, du mobilier urbain, de caméras de surveillance (à confirmer)
- la reprise de la signalisation horizontale et verticale liée à la nouvelle trame circulatoire....

b- La requalification des voies :

A ce titre, le projet prévoit la réfection de:

- la rue de la Fare dans sa partie Nord sur un linéaire d'environ 50 m,
- la rue Longue des Capucins dans sa partie nord sur un linéaire de 40m,
- la rue de Pressensé dans sa partie ouest sur un linéaire d'environ 80m.

Les travaux concernent la réfection totale de la structure des voiries dans le cadre d'un profil de voie à sens unique en «plateau». Du stationnement ponctuel pourra être étudié.

Les travaux envisagés seront réalisés selon un phasage qu'il reste à définir pour permettre, pendant toute la durée du chantier, d'accéder à l'espace Velten par l'escalier et desservir les accès de la Maison de la Solidarité.

2^e) L'aménagement de la place du Refuge- 2^{ème} phase, sous maîtrise d'ouvrage de la Métropole Aix-Marseille Provence, concerne essentiellement la partie basse de la place du Refuge et des rues Baussenque et des Repenties. Le projet prévoit le raccordement et la continuité des aménagements déjà réalisés et l'intégration paysagère du jardin partagé que met en œuvre la Ville de Marseille.

Le projet comprend la reprise complète de :

- la rue Baussenque en plateau, avec la pose d'un revêtement en porphyre comme les rues adjacentes,
- l'escalier en «pas de mule » de la rue des Repenties avec la pose d'un revêtement en porphyre dans la continuité de la partie déjà réalisée,
- la partie basse de la place du Refuge avec des dalles de calcaire, dans la continuité de la partie déjà réalisée.

CONSEQUENCES FINANCIERES

N° programme	de	Numéro d'opération	Libellé	Imputation	N° d'AP	Engagement
10239		2014/10239/ 1009959	Convention ANRU « ZUS Centre Nord »	204-71- 204182	2010-10239O	364.890 €
A ENGAGER						364.890 €

PROPOSITIONS ET INCIDENCES BUDGETAIRES

Sur proposition de Madame la déléguée à la politique de la ville et compte tenu de ce qui précède, je vous propose de donner votre accord à l'octroi au GIP Marseille Rénovation Urbaine, au titre du Projet de Rénovation Urbaine « ZUS Centre Nord », d'une subvention d'équipement d'un montant global de 364.890 €, réparti comme suit :

- 52.140 € pour la requalification de la place Fare/Petites Maries, sur une dépense subventionnable plafonnée à 1.042.800 € HT,

- 312.750 € pour l'aménagement de la place du Refuge- 2^{ème} phase, sur une dépense subventionnable plafonnée à 622.890 € HT.

Ces actions seront engagées sur le chapitre 204 de l'autorisation de programme n°2010-10239O dont la dotation et l'affectation sont suffisantes.

Au bénéfice de ces considérations, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL